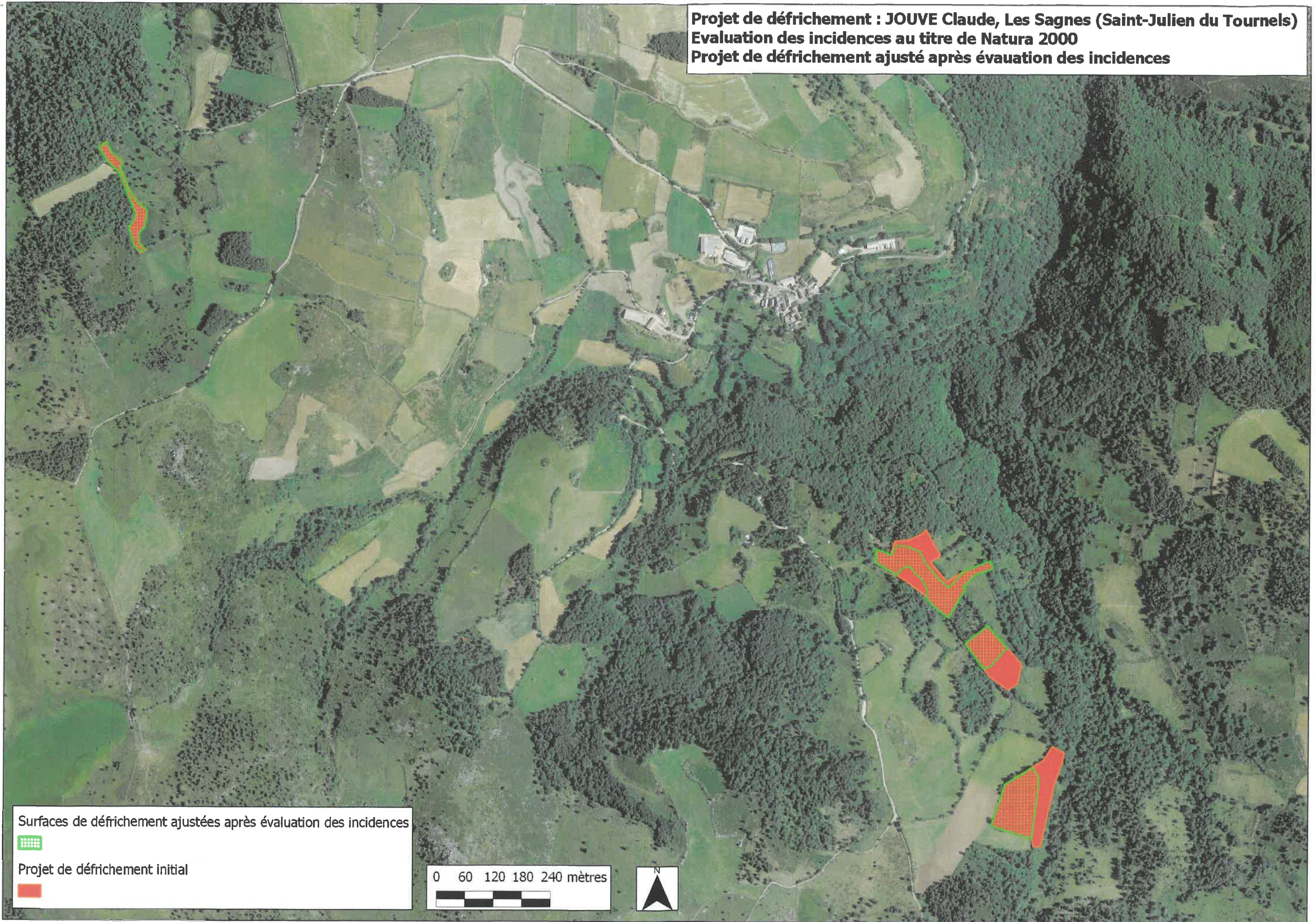


Projet de défrichement : JOUVE Claude, Les Sagnes (Saint-Julien du Tournels)
Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
Projet de défrichement ajusté après évaluation des incidences

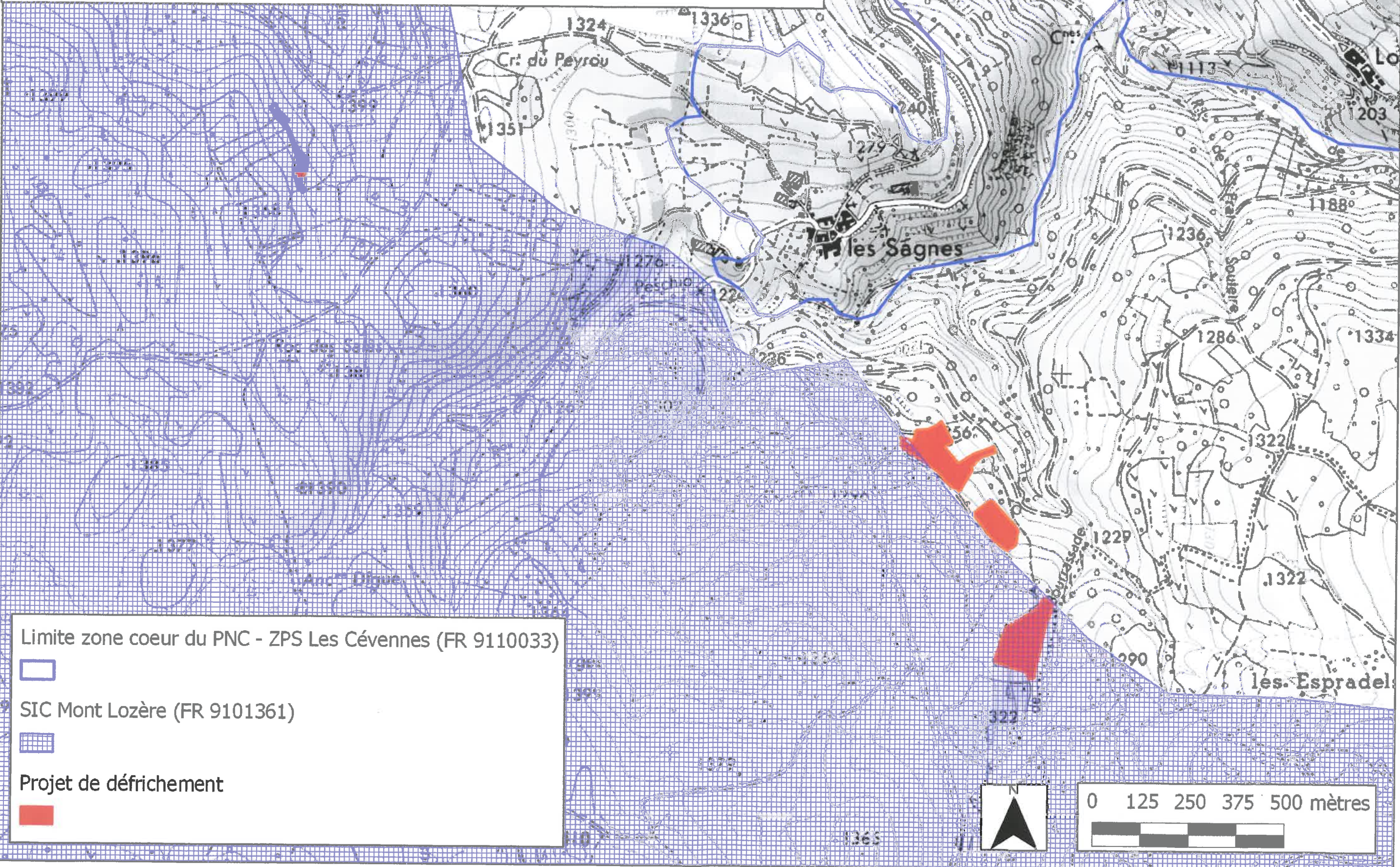


Surfaces de défrichement ajustées après évaluation des incidences
Projet de défrichement initial

0 60 120 180 240 mètres



Projet de défrichement : JOUVE Claude, Les Sagnes (Saint-Julien du Tournels)
Evaluation des incidences au titre de Natura 2000
Carte de situation du projet par rapport aux sites natura 2000





Pièce constitutive du dossier
de demande d'autorisation
spéciale de travaux en cœur
du Parc national des
Cévennes

Evaluation des incidences en site Natura 2000 dans le cœur du Parc national des Cévennes :
à signer par le pétitionnaire pour l'instruction de sa demande d'autorisation spéciale de travaux

Vu les articles L 414-4, R. 414-19, R. 414-21 et R. 414-23 du code l'environnement relatifs à l'évaluation des incidences en site Natura 2000

Nom du pétitionnaire :

M. JOUVE, Les Sagnes, 48190 Saint-Julien du Tournel

Localisation des travaux :

Mont-Lozère (Les Sagnes), Territoire communal de St Julien de Tournel, parcelles H310, 522, 524, 525, 526, 558, 559, 560, 561, 562, 564, 565, 570, 573, 577

Type de travaux : Défrichement, en vue de la création de prairie.

Surfaces :

- Parcelle H310 : surface cadastrale = 2,56 ha ; surface à défricher = 0,4 environ ha
- Parcelles H522, 524, 525, 526, 558, 559, 560, 561, 562 : surface cadastrale totale = 2,05 ha ; surface à défricher = 1, 7 environ ha
- Parcelles H564, 565 : surface cadastrale totale = 0,95 ha ; surface à défricher = 0,8 environ ha
- Parcelles H570, 573, 577 : surface cadastrale totale = 2,19 ha ; surface à défricher = 1,6 environ ha

Site Natura 2000 concernés : SIC « Mont Lozère » (FR 9101361), ZPS « Les Cévennes » (FR 9110033)

Evaluation simplifiée des incidences

Description du peuplement concerné (IFN 2000) :

- Parcelle H310 : Boisement lâche de feuillus et conifères
- Parcelles H522, 524, 525, 526, 558, 559, 560, 561, 562 : forêt mixte (feuillus et conifères indifférenciés) avec îlot de hêtraie (H561 , 562 pour partie)
- Parcelles H564, 565 : H564 forêt mixte (feuillus et conifères indifférenciés), 565 : hêtraie
- Parcelles H570, 573, 577 : Boisement lâche de feuillus et conifères

Habitats naturels : source = cartographie des habitats naturels du Cœur du PNC (cartographie réalisée par l'ONF et le CDSL, 2009 – 2010. Echelle : 1 / 17 000)
 - Parcelle H310 : dominance de lande à genêt secondaire (Code Corine 31.8), en limite de bois de bouleaux (Code Corine 41.B)
 - Parcelles H522, 524, 525, 526, 558, 559, 560, 561, 562 : bois de bouleaux (Code Corine 41.B)
 - Parcelles H564, 565 : bois de bouleaux (Code Corine 41.B), limitrophe d'une hêtraie-sapinière acidiligne (Code Corinne 41.174)
 - Parcelles H570, 573, 577 : majoritairement bois de bouleaux (Code Corine 41.B), à la marge hêtraie-sapinière acidiligne (Code Corinne 41.174),

N° du site Natura	Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (cf. carte jointe)	Effets négatifs attendus	Effets positifs attendus	Incidence significative ou probable	Mesure de réduction ou suppression de l'incidence	Incidence globale	Solution alternative
FR9101361 (SIC Mont-Lozère)	hêtraie-sapinière acidiligne (Code Corinne 41.174) (H570, 577 pour partie)	Destruction de l'habitat	Aucun	Habitats concernés à la marge des surfaces à défricher. Faible incidence du fait de la surface concernée (moins de 1000 m2)	Retrait de la surface concernée du projet	Nulle avec surface ajustée	Sans objet avec surface ajustée
	habitat d'espèces de l'annexe 2 de la Directive : Circaète Jean le Blanc, Chouette de Tengmalm, Rosalie des Alpes,	Destruction d'habitat potentiel	Aucun	Faible, pas de données de présence de ces espèces sur les surfaces concernées	Retrait des ilôts de hêtraie inclus dans d'autres habitats	Très faible avec surface ajustée	Sans
FR9110033 (ZPS Les Cévennes)	Grand Tétras (H310) : habitat cartographié comme susceptible d'être favorable d'ici 30 ans. Non favorable actuellement. Pas de présence de l'espèce dans le secteur des Sagnes. Autres espèces d'intérêt communautaire : pas de données de présence	Destruction d'habitat potentiellement favorable d'ici 30 ans.	Extension de milieux ouverts potentiellement favorable aux rapaces (territoire de chasse) et passereaux.	Faible car l'habitat n'est actuellement pas favorable et non fréquenté par l'espèce La surface de recouvrement concernée par le projet est faible (2000 m2) et en limite de zone potentiellement favorable	Aucune	Faible, non significative sur la population actuelle	Sans

Précisions concernant les espèces pour lesquelles le projet peut être impactant : cf. ~~annexe~~

Le projet impacte peu l'habitat d'espèces de la ZPS qui sont plutôt des espèces soit inféodées aux milieux ouverts, soit aux peuplements plus anciens et naturels (futaies de hêtres ou hêtraies sapinières, pins sylvestre). Par ailleurs, par la réouverture et donc l'extension de la surface en milieu ouvert, le projet peut potentiellement devenir intéressant pour l'avifaune.

- **Grand tétras** : une partie du projet (parcelle H310) est inclus dans un peuplement cartographié comme susceptible d'être favorable d'ici 30 ans mais non favorable actuellement. Cette cartographie a été réalisée à l'échelle du massif, sur la base des grands types de peuplement. Analyse plus fine à l'échelle du projet :
 - Potentialité actuelle du peuplement : phase de colonisation par le pin sylvestre qui pourrait devenir intéressante pour le Grand Tétras mais pas de présence de tapis de myrtille comme dans les zones favorables. Une bonne partie de l'habitat potentiel est actuellement constituée d'une lande à genêt très fermée non favorable à l'espèce
 - Surface du projet : le projet se situe en marge de zone potentiellement favorable, est d'une surface relativement faible (2000 m²) et ne crée pas de morcellement de l'habitat.
 - Fréquentation du secteur par l'espèce : le secteur des Sagnes n'est actuellement pas occupé par l'espèce. En effet, les noyaux de population se situent dans les secteurs du Sapet / La Fage et du Roc des Tulipes / Serre des Courtrast à l'ouest, des secteurs de Servès / plan de l'Estelle, Malavielle / Crussinas et Lioron / Charamasse à l'est, puis Cubierette (sources : Suivi de la population de Grand Tétras dans le PNC, Effectif Minimum d'Eté (EME). Rapports de 2006 à 2010. Christian Nappée).

- **Pic noir, Chouette de Tengmalm, Circaète Jean-le-blanc** : à l'échelle des parcelles cadastrales concernées, les peuplements potentiellement favorables (îlots de hêtraies inclus dans d'autres habitat) sont de surfaces limitées. Néanmoins, il est proposé de les retirer du projet (H561 et 565, H570 et 577 pour parties)

Autres espèces pour lesquelles le projet n'est pas impactant :

- **Rosalie des Alpes** : le projet se situe à proximité de secteurs cartographiés comme susceptibles d'être favorables. Cependant, il n'y a pas de données d'observation de cette espèce dans le secteur des Sagnes.
 - **Autres rapaces** (Busard Saint-Martin, Busard cendré, Faucon pèlerin) : ces espèces sont inféodées aux milieux ouverts, landes, voire aux milieux rocheux pour la nidification de certaines, milieux absents sur l'emprise du projet.
 - **Passereaux** (Alouette lulu, Pipit rousseline, Fauvette pitchou, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur, Engoulevent d'Europe) : espèces inféodées aux milieux ouverts, non concernés par le projet.
- Espèces de la ZPS non référencées sur le Mont-Lozère : Vautour moine, Vautour percnoptère, Vautour faune, Outarde canepetière, Oedicnème criard, Crave à bec rouge, Alouette calandrelle.